

APPEL A PROPOSITIONS SOUTIEN FINANCIER AUX TIERS

Projet

« Action concertée pour l'accessibilité des enfants et jeunes de la rue de Pointe-Noire à des services sanitaires et psychosociaux de qualité »

Octobre 2016

CONTRAT N°DCI-NSAPVD/2015/369-490



Union européenne



CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET DE SELECTION DES PROPOSITIONS

ARTICLE 1 : OBJET

Le Samusocial Pointe-Noire est une association congolaise créée en 2006. Sa mission est de lutter contre l'exclusion sociale des enfants et jeunes de la rue de la ville.

Le Samusocial Pointe-Noire met en œuvre, depuis le 1^e janvier 2016 et pour 3 ans, le projet « Action concertée pour l'accessibilité des enfants et jeunes de la rue de Pointe-Noire à des services sanitaires et psychosociaux de qualité » cofinancé par l'Union Européenne.

Dans le cadre de ce projet, l'association lance un appel à proposition pour **assurer la mise en place d'une activité liée à l'alphabétisation et la remise à niveau scolaire de jeunes adultes (16-24 ans)** pris en charge par le Samusocial et son partenaire l'Association des Salésiens de Don Bosco en vue de leur formation et leur insertion professionnelle. Le projet proposé par les associations répondant à cet appel à proposition doit permettre à ces jeunes adultes de la rue d'accéder à des cours d'alphabétisation et de remise à niveau scolaire adaptés à leur niveau actuel. La plupart des jeunes qui auront accès à ces cours vivent dans la rue depuis plusieurs années et ont donc un niveau scolaire très limité, soit acquis dans leur enfance puis perdu en rue, soit non acquis. Ces jeunes souhaitent suivre une formation professionnelle grâce à l'appui du Samusocial et de ses partenaires. Deux types de formation leurs seront proposées :

- Un apprentissage au sein d'un atelier d'artisan, dans quel cas le jeune suivra les cours de remise à niveau scolaire en parallèle de son apprentissage
- Une formation au sein du centre de formation professionnelle de l'association des Salésiens de Don Bosco, dans quel cas, un niveau préalable égal à la 6^e voire 5^e minimum est obligatoire pour pouvoir y prétendre.

L'objectif est donc que ces jeunes hommes et femmes puissent lire, écrire et compter pour ceux qui suivent un apprentissage, et aient un niveau équivalent à la 6^e pour ceux souhaitant suivre le cursus de formation de Don Bosco.

Le montant maximum de l'enveloppe liée à cette activité est de 20 000€ (13 119 140 FCFA) et sera attribué à une seule structure tierce, répondant aux conditions détaillées dans cet appel à proposition.

Les articles qui suivent définissent les conditions et modalités de candidature.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ELIGIBILITE (OBLIGATOIRES)

2.1/ Critères d'éligibilité des dossiers

Les dossiers soumis doivent obligatoirement répondre au critère suivant :



- Respecter les procédures de soumission des offres (notamment la date limite de soumission et le budget maximum fixé à 20 000 €)

Nb : D'autres critères, non obligatoires, mais valorisés, sont détaillés ultérieurement, cf partie « Grille d'évaluation des projets ».

Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté ; pour la composition du dossier, merci de vous référer à la partie « Dépôt de dossier de candidature » / Composition du dossier ci-dessous.

2.2/ Critères d'éligibilité du demandeur :

- Etre une association de nationalité congolaise enregistrée en République du Congo
- Etre une association intervenant sur la thématique de l'éducation et ayant une expertise dans le domaine du public exclu/ en difficulté
- Sont exclus de la participation à cet appel à proposition les organisations : (i) qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ; (ii) qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement rendu ; (iii) qui n'ont pas respecté leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts ; (iv) qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle, blanchiment de capitaux ou toute autre activité illégale

2.3/ Critères d'éligibilité des actions :

Les projets sélectionnés devront obligatoirement avoir pour but la remise à niveau scolaire des enfants et jeunes adultes de la rue.

Seront automatiquement rejetés les projets de types suivants :

- A caractère religieux et/ou politique
- Présentant des activités qui bénéficient déjà d'un appui de l'Union Européenne (direct ou par subvention en cascade)
- Incluant des travaux de construction
- Consistant à financer majoritairement des coûts non directement liés aux activités du projet
- Ne respectant pas les lignes directrices de l'appel à proposition

2.4/ Critères d'éligibilité des coûts

- Le budget doit être réaliste et d'un rapport coût-efficacité convenable.
-
- Les coûts doivent être encourus pendant la période de mise en œuvre de l'action. Ils sont mentionnés dans le budget global estimé de l'action; ils sont nécessaires à l'exécution de l'action; ils sont identifiables et vérifiables, et notamment sont inscrits dans la comptabilité du (des) bénéficiaire(s) et déterminés conformément aux normes comptables et aux pratiques habituelles du (des) bénéficiaire(s) en matière de comptabilité analytique; ils satisfont aux dispositions de la législation fiscale et sociale applicable; ils sont raisonnables,



justifiés et respectent le principe de bonne gestion financière, notamment en ce qui concerne l'économie et l'efficience.

- Conformément à l'article 10.8 des conditions générales du contrat signé entre l'Union Européenne et le Samusocial Pointe-Noire, « Le bénéficiaire veille également à ce que les bénéficiaires d'un soutien financier se conforme aux dispositions des articles 3,4,5,6,7,8 et 16 du contrat ». La consultation des articles en question peut se faire sur demande auprès du Samusocial Pointe-Noire, cf partie « CONTACT ».,:

Article 3 : Critères d'analyse et sélection des projets

La sélection et évaluation des demandes se fera sur l'ensemble des critères suivants :

3.1/ Sélection de l'organisation

-
- Disposer d'une expérience avérée en remise à niveau scolaire
- Avoir de bonnes capacités de gestion comptable et budgétaire
- Etre en mesure de prendre en charge des publics en situation précaire
- Mettre en place des cours à horaires flexibles et compatibles avec un emploi
- Disposer de modules de remise à niveau scolaire déjà élaborés et sur lequel s'appuiera le nouveau projet
- Capacité d'accueil d'au moins 20 nouveaux enfants et jeunes et accompagnement dans leur cursus de remise à niveau scolaire
- Œuvrer dans la ville de Pointe Noire

3.2/ Sélection du projet

Plus précisément, les projets seront évalués sur :

- La compréhension et le respect des termes de référence de l'appel à proposition
- La pertinence de la proposition de projet en termes de remise à niveau scolaire et son adaptation aux besoins du public cible
- La qualité du budget prévisionnel présenté et sa cohérence par rapport aux activités proposées

La sélection des projets se fera par un jury composé du directeur, du directeur opérationnel et du chargé de projet du Samusocial Pointe-Noire ainsi que du Directeur de l'association des Salésiens de Don Bosco de Pointe-Noire. Le jury prendra en compte, pour évaluer l'ensemble des candidatures, les critères de référence définis à l'article ci-dessus, et selon la grille d'évaluation jointe en Annexe 1 à cet appel à proposition.

Le comité de sélection se réserve le droit de se déplacer dans les structures ayant soumis une proposition afin de visiter les lieux et discuter plus en détail du projet proposé avant la sélection finale.



Si aucune structure ne répond à l'ensemble des critères de cet appel à propositions ou si la qualité des projets soumis est jugée insuffisante, le comité de sélection se réserve la possibilité d'engager une somme inférieure ou de scinder l'enveloppe en deux et d'attribuer la subvention aux 2 structures obtenant les meilleures notations, en fonction de la grille d'évaluation (Annexe 1). Le comité de sélection se réserve également le droit, si aucune structure ne répond à l'ensemble des critères, de donner la possibilité aux organisations porteuses des meilleurs dossiers, de revoir leur proposition, en s'appuyant sur les recommandations faites par le comité.

ART. 4 : Durée des projets

- Le démarrage de l'activité doit avoir lieu durant le premier trimestre de l'année 2017 soit au plus tard le 31 Mars 2017. Le projet doit se terminer avant le 30 Décembre 2018..
- La durée de réalisations des projets présentés doit être comprise entre vingt et un (21) de vingt-quatre (24) mois.

Article 5 : Modalités de candidature

Les associations doivent déposer leur dossier de réponse à l'appel à propositions en un (1) exemplaire imprimé sous enveloppe cachetée avec la mention « Appel à soutien financier aux tiers – Samusocial Pointe-Noire » à l'adresse suivante :

Samusocial Pointe-Noire

198 avenue Linguissi Tchikaya
BP 1896 Pointe-Noire

Ou envoyer par mail à l'adresse suivante : cp.ue.sspn@gmail.com

L'appel à proposition est ouvert jusqu'au 30 novembre 2016, à 18h. Tout dossier déposé après cette date sera rejeté.

Article 6 : Montant de la subvention

Le montant total de la subvention est fixé à 20 000€ (13 119 140 FCFA) maximum.

Article 7 : Résultats

Les résultats seront disponibles au plus tard le 31 décembre 2016, à 18h. Tous les candidats seront informés de la suite donnée à leur proposition.

Article 8 : Modalités de versement de la subvention

Le premier versement de la subvention sera effectué après signature d'une convention de partenariat entre le Samusocial Pointe-Noire et l'association sélectionnée, définissant les responsabilités et les engagements de chacune des parties. Celui-ci sera égal aux besoins financiers de la structure dans la mise en place du projet, et ce sur présentation d'un budget prévisionnel trimestriel sur l'ensemble de la période de mise en œuvre.



Union européenne

Les versements suivants se feront trimestriellement, suite à la remise de rapports financiers et narratifs rendant compte de l'utilisation de la tranche précédente.

Si le projet n'est pas mis en œuvre ou n'est pas achevé, le Samusocial Pointe-Noire se réserve le droit de demander la restitution de tout ou partie de la subvention octroyée.

Tout reversement de la subvention octroyée par le Samusocial Pointe-Noire à une autre personne, physique ou morale, est interdit.

Article 9 : Obligations des parties

Les structures candidates reconnaissent avoir pris connaissance et être en mesure d'honorer les engagements suivant si leur dossier était sélectionné :

1. Respecter les procédures de l'Union Européenne et celles indiquées dans le contrat de financement signé avec le Samusocial Pointe-Noire
2. Justifier chaque dépense engagée par une pièce justificative adéquate
3. Rapporter trimestriellement l'état de l'utilisation du budget réalisé et à venir au travers d'un rapport financier.
4. Rapporter trimestriellement et de façon narrative l'état des activités mises en place ou en devenir

A cette fin, la structure bénéficiaire de la subvention en cascade bénéficiera d'un accompagnement rapproché du SSPN visant à renforcer la qualité technique et financière de l'action.

Visibilité :

L'association qui bénéficiera de la subvention aux tiers sera tenue au respect de toutes les règles concernant la visibilité tel que prévu à l'article 6-Visibilité des Conditions Générales du contrat de subvention signé entre l'Union Européenne et le Samusocial Pointe-Noire. Consultation possible sur demande, cf partie CONTACT.

Article 10: Acceptation du règlement

Il est rappelé qu'en cas de non-respect des obligations mentionnées dans le présent règlement, en particulier dans le cas où la subvention n'aurait pas été utilisée dans le but pour lequel elle a été octroyée, le bénéficiaire devra restituer l'intégralité de la somme au Samusocial Pointe-Noire.

La soumission d'un dossier de réponse à cet appel à propositions implique l'acceptation totale et sans réserve de l'ensemble des articles du règlement.



DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Composition du dossier :

Le dossier de candidature doit être informatisé entièrement et composé des éléments suivants :

- La fiche de candidature de l'association et du projet
- La déclaration d'engagement dûment signée et datée par le représentant de l'association
- Le document de présentation du projet présentant en détail l'association, ses activités actuelles, le contexte d'intervention, la description du projet et des activités et le calendrier des activités
- Le budget prévisionnel du projet
- Les documents justifiant des activités menées au cours de l'année précédente et les rapports financiers en lien avec ces activités
- Le récépissé de déclaration d'association délivré par l'Etat congolais

Dépôt du dossier :

Les associations doivent déposer leur dossier de réponse à l'appel à propositions en un (1) exemplaire imprimé sous enveloppe cachetée avec la mention « Appel à proposition subvention en cascade – Samusocial Pointe-Noire » à l'adresse suivante :

Samusocial Pointe-Noire

198 avenue Linguissi Tchikaya
BP 1896 Pointe-Noire

Ou envoyer par mail à l'adresse suivante : cp.ue.sspn@gmail.com

L'APPEL A PROPOSITION EST OUVERT JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2016, A 18H. TOUT DOSSIER DEPOSE APRES CETTE DATE NE SERA PAS ACCEPTE NI ETUDIE.

CONTACTS

Pour toute demande d'information complémentaire sur cet appel à propositions, d'aide à la rédaction du projet ou à toute question d'ordre administratif ou budgétaire, la chargée de projet du Samusocial est disponible jusqu'à la date de clôture de l'appel à proposition, soit le 30 novembre 2016, au contact suivant :

Marion FILLIOL

Chargée de projet Union Européenne

Tel : 06 906 51 78

Mail : cp.ue.sspn@gmail.com

Samusocial Pointe-Noire
198 avenue Linguissi Tchikaya
BP 1896 Pointe-Noire



FICHE DE CANDIDATURE

Présentation de l'association :

Nom de l'association :

Nationalité : Date de création :

Adresse :

Nom et prénom(s) du/de la Présidente :

Nom et prénom(s) du/de la Responsable du projet :

Téléphone : Email :

Mission et activités principales de l'association :
.....
.....
.....
.....

Budget géré en 2016 : FCFA

Résumé du projet présenté :

Intitulé du projet :

Période de réalisation :

Résumé du projet (cette partie doit reprendre les éléments principaux du dossier de candidature) :
.....
.....
.....
.....
.....

Budget total du projet :

Montant de la subvention demandée au Samusocial Pointe-Noire :



DECLARATION D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e) déclare, en
présentant le projet de mon association au Samusocial Pointe-Noire, avoir lu et accepté les
conditions stipulées dans l'appel à proposition joint.

Fait à, Le

Signature

**DOCUMENT DE PRESENTATION DU PROJET**

Le dossier de candidature devra comprendre un document de présentation du projet saisi et contenant les éléments suivants :

I. Description de l'association

- Missions de l'association
- Public cible et bénéficiaires (sexe, âge, type de public)
- Capacité d'accueil et nombre de bénéficiaires actuel
- Principales activités
- Budget géré par l'association en 2015 / en 2016
- Principaux partenaires techniques
- Principaux partenaires financiers

II. Description détaillée du projet

- Objectifs du projet : en quoi le projet contribue-t-il à améliorer le niveau scolaire des jeunes adulte de la rue de Pointe-Noire ?
- Activités prévues : Comment sera réalisé le projet ?
- Résultats attendus du projet
- Moyens humains et matériels nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Description des rôles et responsabilités des différents acteurs du projet (personnel de l'association et Samusocial Pointe-Noire notamment)
- Durabilité de l'action : comment assurer la pérennité du projet à l'issue de la subvention en cascade ?

III. Calendrier de l'action

Se servir du modèle ci-dessous et l'adapter aux activités décrites ci-dessus afin de planifier les activités prévues et leur articulation dans le temps sur l'ensemble de la période de mise en œuvre du projet. Les périodes de mise en œuvre de chacune des activités doivent être grisées.

Trimestres	Trimestre 1			Trimestre 2			Trimestre 3	Trimestre 4	Trimestre 5	Trimestre 6
	1	2	3	4	5	6	7-9	10-12	13-15	16-18
Activité 1 :										
Activité 2 :										
Activité 3 :										
Activité 4 :										

**BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET PROPOSE**

Le budget étant une expression quantitative et financière d'action(s) envisagée(s) pour une période donnée, il est obligatoire que dans le cadre de ces subventions en cascade, les actions à entreprendre aient pour objectif l'alphabétisation et la remise à niveau scolaire des jeunes adultes en situation de rue de Pointe-Noire.

En d'autres termes seuls les coûts éligibles, pertinents et opportuns sont attendus dans les budgets. A cet effet le Samusocial Pointe-Noire propose à titre d'exemple cette trame budgétaire et afin de faciliter l'élaboration du budget prévisionnel du projet. Les lignes en italique ne sont mentionnées qu'à titre d'exemples et devront être modifiées en fonction des besoins du projet. D'autres lignes peuvent être ajoutées en fonction des besoins exprimés.

NB: Les montants inscrits dans le budget doivent être justifiés et cohérents avec la fiche de candidature et le document de présentation du projet. En cas de besoin, le Samusocial Pointe-Noire peut appuyer les structures dans l'élaboration de ce budget prévisionnel, avant le 30 novembre 2016.

Budget du projet	Ensemble de la période				
	Coûts	Unité	# d'unités	Coût unitaire (en FCFA)	Coûts (en FCFA)
1. Ressources humaines					
<i>1.1 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts correspondants, personnel local)</i>					
<i>1.1.1 Technique</i>	<i>Par mois</i>				
<i>1.1.2 Personnel administratif/d'appui</i>	<i>Par mois</i>				
Sous-total Ressources humaines					
2. Équipement et fournitures					
<i>2.1 Achat de petit matériel et équipement</i>					
Sous-total Équipement et fournitures					
3. Bureau local					
<i>3.1 Location de bureaux</i>					
<i>3.2 Consommables et fournitures de bureaux</i>					
<i>3.3 Maintenance de locaux (entretien, réparations mineures)</i>					
<i>3.4 Autres services (électricité, téléphone, internet)</i>					
Sous-total Bureau local					
4. Coûts liés aux activités					
<i>4.1 Fournitures scolaires</i>	<i>Par étudiant</i>				
<i>4.2 Remise de diplômes de fin de cursus</i>					
Sous-total Coûts liés aux activités					
5. Autres					
Sous-total Autres					
11. Total des coûts éligibles					



GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS

Cette grille sera utilisée par le comité de sélection lors de l'étude de l'ensemble des propositions soumises par les structures de Pointe-Noire.

La demande sera automatiquement rejetée si elle ne respecte pas les éléments décrit à l'art. 2.

Cette grille n'est pas à compléter par les candidats, elle est communiquée à titre indicatif.

	Note (0) Insuffisant (1) Suffisant (2) Bon (3) Très bon (4) Excellent	Structure XXX
ETAPE 1 : Critères valorisés		
Intervention dans la ville de Pointe-Noire	2	
Capacité d'accueil d'au moins 20 nouveaux enfants et jeunes et accompagnement dans leur cursus de remise à niveau scolaire	3	
TOTAL	5	0
ETAPE 2 : Evaluation de l'offre		
A) Evaluation de l'organisation	10	
Degré d'expérience en termes de remise à niveau scolaire : <i>nombre d'années d'existence de l'association, envergure des projets menés antérieurement, résultats et réussites antérieures des étudiants, qualification des formateurs</i>	2	
Compétences en termes de gestion comptable et budgétaire : <i>Existence d'une comptabilité à double entrée, qualité de la tenue de la comptabilité et de la justification des dépenses, gestion budgétaire passée réussie</i>	2	
Prise en charge des publics en situation précaire : <i>Accueil déjà existant de personnes en situation précaire ou difficile, formateurs et personnels sensibles à l'accueil de publics vulnérables</i>	2	
Cours à horaires flexibles et compatible avec un emploi : <i>Horaires des cours actuels, volonté d'adaptation des agendas des formateurs</i>	2	
Modules de remise à niveau scolaire existants et sur lequel s'appuiera le nouveau projet : <i>Présence de module de formation, qualité de ces modules, utilisation avérée des modules par les formateurs</i>	2	
B) Evaluation du projet proposé	10	0
Compréhension des termes de référence de l'appel à proposition approfondie : <i>Compréhension des enjeux du projet, du rôle et des</i>	3	



Union européenne

<i>responsabilités attendus par la structure candidate</i>		
<i>Pertinence de la proposition de projet en termes de remise à niveau scolaire et adaptation aux besoins du public cible : Qualité de la démarche proposée, pertinence des objectifs et résultats attendus, disponibilité de ressources humaines et matérielles pour la mise en œuvre du projet, qualité de la réflexion sur la pérennité de l'action, pertinence des modalités de collaboration avec le Samusocial</i>	4	
<i>Qualité du budget prévisionnel présenté et cohérence par rapport aux activités proposées : Répartition pertinente du budget entre chacun des sous-totaux (ressources humaines, équipements et fournitures, bureau local, activités, autres.), alignement du budget prévisionnel sur les activités proposées dans le document de présentation</i>	3	
- Total Evaluation de l'organisation : coefficient 0.4	4	
- Total Evaluation du projet proposé : coefficient 0.6	6	
TOTAL ETAPE 2	10	
TOTAL (Etape 1 + Etape 2)	15	

Pour le comité de sélection en date du .../.../ 2016

Signatures :

Directeur Samusocial Pointe-Noire

Directeur opérationnel Samusocial Pointe-Noire

Chargé(e) de projet Union Européenne Samusocial Pointe-Noire

Coordinateur national Association des Salésiens de Don Bosco